



Envoi par courriel et par télécopieur : 819 763-3285

Québec, le 23 mars 2009

Monsieur Jacques Viger
Ministère de la Sécurité publique
170, avenue Principale, bureau 205
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
jacques.viger@misp.gouv.qc.ca

**Objet : Projet minier aurifère Canadian Malartic
Questions complémentaires de la commission d'enquête
en date du 23 mars 2009**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous soumet les questions suivantes :

1. Quel est l'avis du Ministère au sujet du risque potentiel pour la population de la présence de la fosse d'extraction projetée d'une profondeur de 380 m et d'une pente moyenne comprise entre 50° et 60°, située en bordure d'un secteur résidentiel (voir le document DA27) ?
2. Quels seraient les avantages et les inconvénients de la relocalisation du quartier sud de la ville de Malartic du point de vue de la sécurité publique ?

Une réponse de votre part serait appréciée d'ici le 30 mars prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience publique qui se tiendra à compter du 14 avril 2009 à Malartic.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne Lacoursière
Coordonnatrice du secrétariat de la commission